

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°20 du 30 mai 2008**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°16**

**DÉCISION N° 0-25624-2008/DEF/CEMM**  
portant attribution de nom et identification des embarcations commando à usage multiple.

*Du 8 avril 2008*

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

**DÉCISION N° 0-25624-2008/DEF/CEMM portant attribution de nom et identification des embarcations commando à usage multiple.**

*Du 8 avril 2008*

NOR D E F B 0 8 5 0 7 4 5 S

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.7.*

*Référence de publication : BOC N°20 du 30 mai 2008, texte 16.*

---

Les vingt embarcations commando à usage multiple (ECUME), destinées à couvrir les besoins des commandos marine, ne se verront pas attribuer de nom de baptême en raison de la spécificité des missions qui leurs sont dévolues.

En revanche, les embarcations porteront une marque d'identification constituée d'un bigramme suivi du numéro d'ordre. Le bigramme retenu est « CM » pour « commando marine » et les embarcations adopteront les identifications « CM01 » à « CM20 » visibles sur leur tableau arrière.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,  
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.